MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

ALBATRES INGENIERIE SA.



PROJET DE MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DE TELEPAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES (OTP).

GUIDE DU CONTRIBUABLE DE LA PLATEFORME OTP (Online Taxation Payment)

Sommaire

INTI	RODUCTION	3
l.	Lien d'accès à OTP	3
CHA	APITRE 1 : ACCES A LA PLATEFORME OTP (Online Taxation Payment)	5
l.	Comment accéder à la plateforme OTP	5
II.	Edition d'un profil	6
III.	Soumission d'un profil	7
IV.	Validation d'un profil	8
٧.	Edition des comptes utilisateurs	9
VI.	Soumission d'un compte utilisateur	10
VII.	Validation d'un compte utilisateur	11
VIII.	Réinitialisation du mot de passe d'un compte	12
CHA	PITRE 2 : EDITION DES DEMANDES D'AUTORISATION PERMANENTE DE VIREMENT (APP)	14
l.	Création de la demande (rôle contribuable)	14
II.	Soumission de la demande d'APP à la banque (rôle contribuable)	15
CHA	PITRE 3 : CONSULTATION DES TITRES D'IMPOSITION EMIS.	16
CHA	PITRE 4 : PAIEMENT DES IMPÔTS EN LIGNE PAR VIREMENT SYSTAC OU SYGMA	17
	ODE SIMPLIFIE : la seule habilitation ou droit de base « PAYER_IMPOT » contrôle toute l'opération de	
	ment	
l.	Au moment de la télédéclaration dans Fiscalis	
II.	Après la télédéclaration dans Fiscalis	22
ďun	ODE CORPORATE : Trois (03) droits de base ou habilitations sont nécessaires pour effectuer l'émission ordre de paiement : PAYER_IMPOT, APPROUVER_PAYER_IMPOT et VALIDER_PAYER_IMPOT. Les es sont établis à travers les instructions de paiement.	25
	nnulation d'une instruction de paiement	
	uppression d'une instruction de paiement	
		38
l.	Situation récapitulative d'un contribuable	38
II.	Comment retrouver un titre d'imposition, ou des titres d'imposition émis au cours d'une période ?	
III.	Comment retrouver un ordre de paiement et télécharger l'état des ordres de paiement ?	
IV.	Comment télécharger les quittances d'un ordre de paiement ?	
٧.	Comment télécharger la quittance d'un ordre de virement	

INTRODUCTION

I. Lien d'accès à OTP

Se rendre au portail de la DGI : https://www.impots.cm/

Ensuite cliquer sur le lien Déclaration de vos impôts en ligne en haut à droite de la capture d'écran ciaprès



Vous pouvez aussi saisir l'url suivante : http://teledeclaration-dgi.cm Se connecter à Fiscalis en saisissant votre NIU et mot de passe. La page d'accueil ci-après de FISCALIS s'ouvre





INFORM

Cliquer du bouton Cliquer sur le lien OTP en haut à gauche de cette fenêtre d'accueil de Fiscalis L'invite de connexion à OTP s'affiche alors :



Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis validez par la touche Entrée.

La page d'accueil se présente en fonction des droits associés au profil affecté à votre compte utilisateur ou login.

Pour un compte utilisateur dont le profil a tous les droits, la page d'accueil se présentera comme suit :



Remarque 1:

L'application est optimisée pour fonctionner avec les navigateurs Microsoft Edge (version 20 ou supérieure), FireFox (version 7 ou supérieure), ou Google Chrome (version 8 ou supérieure).

Remarque 2:

Appuyer sur la touche F11. L'application occupe alors tout l'écran.

Vous pouvez à tout moment appuyer sur F11 pour agrandir/réduire l'écran de l'application.

Remarque 3:

Utilisez également les combinaisons de touche CTRL + ou CTRL – pour agrandir ou réduire la police à votre guise.

CHAPITRE 1 : ACCES A LA PLATEFORME OTP (Online Taxation Payment)

Tout utilisateur désirant accéder à OTP doit disposer d'un compte utilisateur ou login et d'un mot de passe.

Chaque contribuable dispose d'un compte administrateur OTP créé par l'administrateur de la plateforme OTP et mis à sa disposition à travers l'email qu'il a communiqué.

La plateforme OTP offre deux modes d'administration : le mode simplifié et le mode corporate.

a. Mode simplifié

Dans le mode simplifié qui est le mode d'administration par défaut, le contribuable doit communiquer à l'administration de la plateforme OTP par mail à l'adresse <u>info@albatres.net</u>, le NIU, les noms, prénoms et email de l'administrateur OTP désigné chez lui.

L'administrateur OTP ainsi créé aura le profil OTP_CTB_ADMIN pour les contribuables et OTP_BQ_ADMIN pour les banques. Ces profils donnent exclusivement droit à l'utilisation du module ADMINISTRATION.

b. Mode corporate

Dans le mode corporate qui consacre l'administration collégiale et le processus collégial des paiements, le contribuable doit désigner deux administrateurs OTP dont :

- ✓ l'un chargé de la création des profils et des utilisateurs, aura le profil CTB_ADMIN pour les contribuables et BQE_ADMIN pour les banques ;
- ✓ et l'autre chargé de la validation des profils et des utilisateurs, aura le profil CTB_VALIDATION
 pour les contribuables et BQE_VALIDATION pour les banques.

A l'instar du mode simplifié, ces profils donnent droit exclusivement au module ADMINISTRATION.

I. Comment accéder à la plateforme OTP

- 1. Se connecter à FISCALIS
- 2. Dans le menu de gauche, cliquer sur OTP, la page de connexion à OTP s'ouvre



3. Saisir votre compte et mot de passe envoyés dans votre email

4. A la première connexion, le système vous invite à changer ce mot de passe



5. La page d'accueil d'OTP s'ouvre



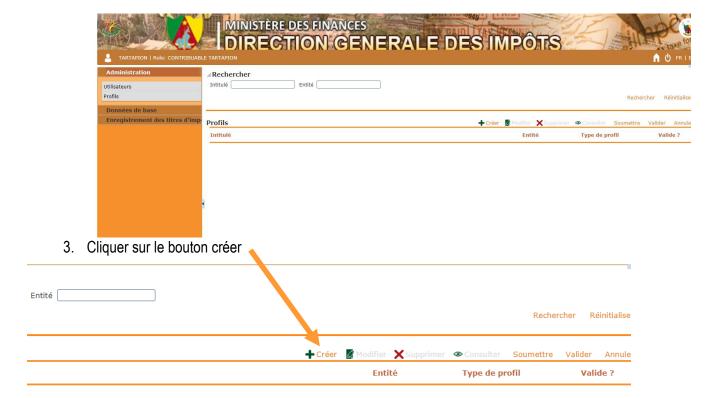
A ce stade, chaque administrateur d'un contribuable ou d'une banque, conformément à son organisation interne, doit créer les profils et les nouveaux utilisateurs chargés pour :

- ✓ Les contribuables de :
 - o Editer et soumettre les demandes d'autorisation permanente de prélèvement (APP)
 - Editer, approuver et valider les ordres de paiement en une seule action pour les contribuables en mode simplifié;
 - Editer, approuver et valider les ordres de paiement en trois actions distinctes pour les contribuables en mode corporate;
- ✓ Les banques de :
- ✓ Valider ou rejeter les demandes d'autorisation permanente de prélèvement (APP) ;
- ✓ Clôturer les autorisations permanentes de prélèvement (APP).

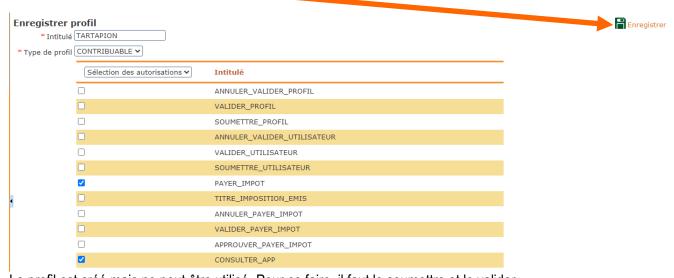
II. Edition d'un profil

L'édition d'un profil concerne les opérations de création, de modification ou de suppression d'un profil. Dans ce qui suit, l'édition d'un profil se focalisera sur l'action de création d'un profil.

- 1. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Administration
- 2. La page d'administration s'ouvre, cliquer dans le menu Administration de gauche puis sur le lien Profil, la page de gestion des profils s'ouvre.



- 4. La page d'édition d'un profil s'ouvre, éditer le profil :
 - a. Saisir l'intitulé du profil
 - b. Sélectionner ou cocher les droits à associer au profil
 - c. Enregistrer



Le profil est créé mais ne peut être utilisé. Pour ce faire, il faut le soumettre et le valider.

III. Soumission d'un profil

Sur la page de gestion des profils

- 1. Sélectionner la ligne du profil à soumettre
- 2. Cliquer sur le bouton « Soumettre »



3. La page d'édition du profil s'ouvre. Cliquer sur « Soumettre »



IV. Validation d'un profil

Sur la page de gestion des profils. Pour cela :

- 1. Sélectionner la ligne du profil à soumettre
- 2. Cliquer sur le bouton « Valider »



Le profil est validé et peut être affecté aux utilisateurs du contribuable.

SOUMETTRE_UTILISATEUR

Remarques:

- ✓ Les actions de créer, modifier, supprimer ou soumettre un profil sont exercées par l'administrateur OTP ayant le profil OTP_CTB_ADMIN, OTP_BQ_ADMIN, CTB_ADMIN ou BQE_ADMIN.
- ✓ Les actions de valider et d'annuler un profil sont exercées par l'administrateur OTP ayant le profil OTP_CTB_ADMIN, OTP_BQ_ADMIN, CTB_VALIDATION ou BQE_VALIDATION.

✓ Pour modifier ou supprimer un profil validé, il faut tout d'abord l'annuler. L'action « Annuler » un profil s'opère de la même façon que l'action « Valider » un profil.

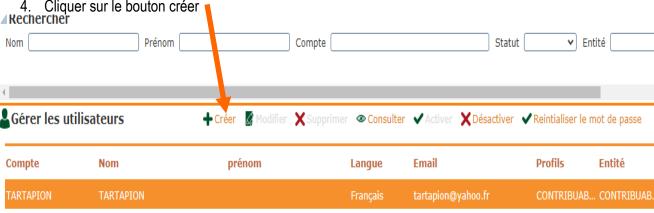
V. Edition des comptes utilisateurs

L'édition des comptes utilisateurs concerne les actions créer, modifier, supprimer, soumettre, valider et annuler, activer et désactiver, réinitialiser le mot de passe

Nous présentons dans ce qui suit les actions créer, soumettre, valider un compte utilisateur.

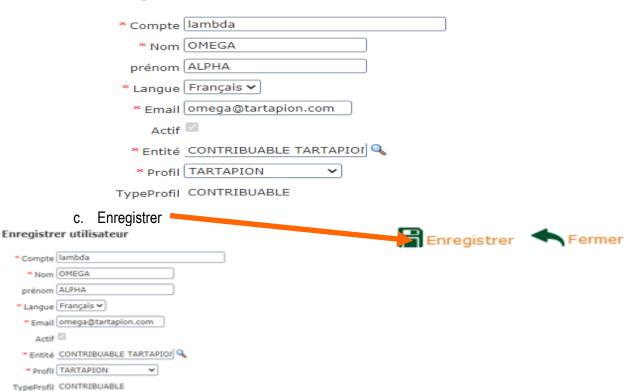
Le mode opératoire des autres actions est identique aux actions créer, soumettre et valider un compte utilisateur.

- 1. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Administration
- 2. La page d'administration s'ouvre, cliquer dans le menu Administration de gauche puis sur le lien Utilisateurs



- 5. La page d'édition d'un utilisateur s'ouvre, éditer l'utilisateur :
 - a. Saisir le login, les noms et prénoms, adresse mail
 - b. Sélectionner le profil de l'utilisateur (NB : S'assurer que le profil à affecter à l'utilisateur est validé sinon il n'apparaitra pas sur la liste déroulante)

Enregistrer utilisateur



Le compte utilisateur est créé.

VI. Soumission d'un compte utilisateur

- 1. Sur la page de gestion des utilisateurs, sélectionner la ligne de l'utilisateur
- 2. Cliquer sur le bouton « Soumettre »



3. La page d'édition des utilisateurs s'ouvre. Cliquer sur « Soumettre » Reintialiser le mot de passe LAMBDA Soumettre Compte LAMBDA Nom OMEGA prénom ALPHA Langue Français 🗸 Email omega@tartapion.com Entité CONTRIBUABLE TARTAPIOI Profil TARTAPION

VII. Validation d'un compte utilisateur

TypeProfil CONTRIBUABLE

Après confirmation de la soumission, nous devons valider le compte de l'utilisateur. Pour cela :

- 1. Sur la page de gestion des utilisateurs, sélectionner la ligne du compte utilisateur à valider
- 2. Cliquer sur le bouton « Valider »



3. La page d'édition des utilisateurs s'ouvre. Cliquer sur « Valider »

Reintialiser le mot de passe LAMBDA



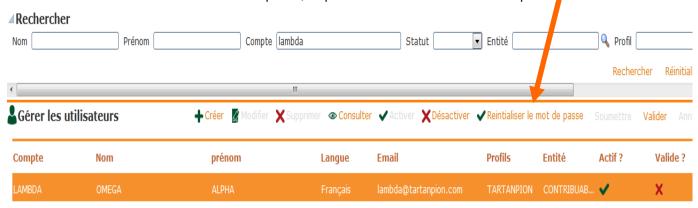
Le compte utilisateur est validé, un mail de notification de la création du compte utilisateur, contenant le mot de passe à changer à la première connexion, est envoyé à l'email de l'utilisateur.

TypeProfil CONTRIBUABLE

VIII. Réinitialisation du mot de passe d'un compte

La réinitialisation du mot de passe peut s'effectuer par l'administrateur OTP du contribuable ou par l'utilisateur lui-même.

- a. Par l'administrateur OTP du contribuable
- 1. Sur la page de gestion des utilisateurs, sélectionner la ligne du compte utilisateur dont on souhaite réinitialiser le mot de passe, cliquer sur le lien réinitialiser mot de passe.



2. La page d'édition des utilisateurs s'ouvre. Cliquer sur « Valider »

Reintialiser le mot de passe LAMBDA



TypeProfil CONTRIBUABLE

Le mot de passe du compte utilisateur est réinitialisé. Un mail de notification de la réinitialisation du mot de passe du compte utilisateur, contenant le mot de passe à changer à la prochaine connexion, est envoyé à l'email de l'utilisateur.

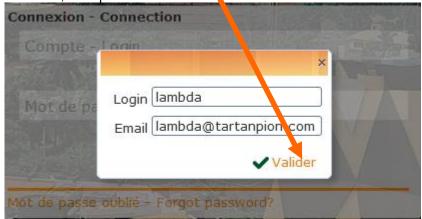
- b. Par l'utilisateur lui-même
- 1. Sur la page de connexion, cliquer sur le lien mot de passe oublié



2. La boîte de dialogue pour renseigner votre compte utilisateur et email s'ouvre.

3. Veuillez saisir votre compte utilisateur et email qui a été utilisé à la création de votre compte

utilisateur, et cliquer sur lien valider



4. Le mot de passe du compte utilisateur est réinitialisé. Un mail de notification de la réinitialisation du mot de passe du compte utilisateur, contenant le mot de passe à changer à la prochaine connexion, est envoyé à l'email de l'utilisateur.

Remarques:

- ✓ Les actions de créer, modifier, supprimer ou soumettre un compte utilisateur sont exercées par l'administrateur OTP ayant le profil OTP_CTB_ADMIN, OTP_BQ_ADMIN, CTB_ADMIN ou BQE ADMIN.
- ✓ Les actions de valider et d'annuler un compte utilisateur sont exercées par l'administrateur OTP ayant le profil OTP_CTB_ADMIN, OTP_BQ_ADMIN, CTB_VALIDATION ou BQE_VALIDATION.

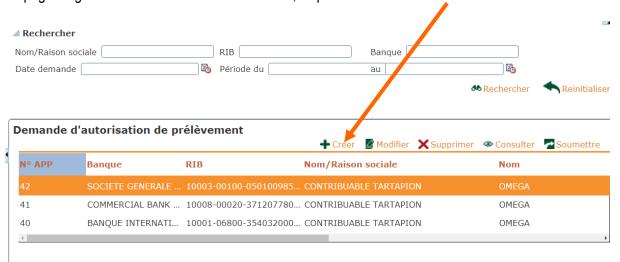
CHAPITRE 2 : EDITION DES DEMANDES D'AUTORISATION PERMANENTE DE VIREMENT (APP)

L'émission des ordres de paiement SYSTAC ou SYGMA en ligne sur un compte bancaire, est assujettie à l'émission par le contribuable d'une autorisation permanente de virement dûment validée par son banquier.

Seules, les personnes ayant les pouvoirs d'effectuer des opérations de débit sur les comptes bancaires du contribuable doivent disposer de comptes utilisateurs dans OTP pour émettre des demandes d'autorisation permanente de virement en ligne.

Comment obtenir une autorisation permanente de virement

- I. Création de la demande (rôle contribuable)
 - 1. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Données de Base
 - 2. La page Données de base s'ouvre, cliquer dans le menu Données de base de gauche puis sur le lien Demande d'autorisation de prélèvement
 - 3. La page de gestion des demandes d'APP s'ouvre, cliquer sur le bouton créer



4. La page d'édition d'une demande d'APP s'ouvre, éditer la demande d'APP :



a. Saisir le RIB du compte bancaire concerné et votre numéro de téléphone.

Demandeur APP			
Nom OMEGA	* N°téléphone 67354546464		
Prénom ALPHA	Email tartapion@tartapion.ccom		
* RIB 10005-00203-64673480894-74	Banque:		

- b. Cliquer sur Enregistrer
- II. Soumission de la demande d'APP à la banque (rôle contribuable)
 - 1. Sur la page de gestion des demandes d'APP, sélectionner la demande d'APP et cliquer sur le bouton Soumettre
 - 2. La page de soumission de la demande d'APP s'ouvre:
 - a. Cliquer sur le bouton soumettre



Vous recevez dans son votre adresse mail, notification de la soumission de votre demande d'autorisation en pièce jointe, à votre banquier pour validation.

- 3. Télécharger et imprimer votre demande d'APP en deux exemplaires
- 4. Signer, dater et apposer le cachet du contribuable
- 5. Remettre une copie de la demande signée, datée et cachetée à la banque pour validation.

Remarque

L'administrateur de la plateforme OTP auprès du contribuable devra au préalable créer des profils pour permettre aux utilisateurs d'exécuter ces actions dans le module gestion des profils et affecter ces profils aux utilisateurs.

Le tableau ci-après récapitule la liste des actions et des profils de base nécessaires pour chacune de ces actions.

Actions	Profil de base
Création d'une demande d'APP	CREER_DEMANDE_APP
Modification d'une demande d'APP	MODIFIER_DEMANDE_APP
Suppression d'une demande d'APP	SUPPRIMER_DEMANDE_APP
Consultation d'une demande d'APP	CONSULTER_DEMANDE_APP
Soumettre demande d'APP	SOUMETTRE_DEMANDE_APP
Consultation d'une APP	CONSULTER_APP

CHAPITRE 3: CONSULTATION DES TITRES D'IMPOSITION EMIS.

L'émission des avis d'imposition et des avis de mise en recouvrement sont initiés respectivement depuis Fiscalis et Mesure. Ces titres d'imposition sont disponibles dans OTP dans le module titre d'imposition.

- 1. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Titres d'imposition
- 2. La page de titres d'imposition s'ouvre en consultation



Pour la recherche, saisissez les critères de recherches et cliquez sur le bouton « Rechercher » ou appuyez sur la touche « Enter » du clavier

CHAPITRE 4: PAIEMENT DES IMPÔTS EN LIGNE PAR VIREMENT SYSTAC OU SYGMA.

A titre de rappel, l'émission des ordres de paiement SYSTAC ou SYGMA en ligne sur un compte bancaire disposant d'une autorisation permanente de virement dûment validée par son banquier et en cours de validité (c'est-à-dire non clôturée).

Dans ce qui suit, <u>le contribuable est supposé disposer déjà d'une autorisation</u> <u>permanente de virement sur chaque compte bancaire</u> qu'il désire utiliser pour émettre les ordres de virement SYSTAC ou SYGMA.

La plateforme OTP offre aux contribuables deux modes d'émission des ordres de paiement. Il s'agit du mode simplifié (one shot) et du mode corporate (double shot).

Le mode simplifié d'émission des ordres de paiement consiste en l'édition, l'approbation et la validation d'un ordre de paiement, <u>en une seule action</u>, par un employé du contribuable disposant du <u>droit de base « PAYER_IMPOT »</u>, de. Dans ce mode, l'émission d'un ordre de paiement est irréversible.

S'agissant du mode corporate d'émission des ordres de paiement, il consiste en l'édition, l'approbation et la validation d'un ordre de paiement, en trois actions distinctes, par une ou plusieurs employés du contribuable disposant respectivement des droits de base suivants :

- ✓ Pour l'action d'édition des ordres de paiement : droit de base « PAYER IMPOT » :
- ✓ Pour l'action d'approbation : droit de base « APPROUVER_PAYER_IMPOT » ;
- ✓ Pour l'action de validation : droit de base « VALIDER_PAYER_IMPOT » ;
- ✓ Pour l'action d'annulation : droit de base « ANNULER PAYER IMPOT ».

Le choix du mode d'émission des ordres de paiement incombe au contribuable.

A-MODE SIMPLIFIE : la seule habilitation ou droit de base « PAYER_IMPOT » contrôle toute l'opération de paiement.

Pour cela, le contribuable a deux possibilités pour faire le télépaiement:

- 1. Au moment de la télédéclaration dans Fiscalis de ses impôts
- 2. Après la télédéclaration de ses impôts.

I. Au moment de la télédéclaration dans Fiscalis

- 1. Ouvrir une session Fiscalis
- 2. Procéder à l'édition de la déclaration de vos impôts dans Fiscalis
- 3. Valider la déclaration de vos impôts et l'avis d'imposition.
- 4. En cas de validation de l'avis d'imposition, cliquer sur le bouton payer

5. La page des paiements de la plateforme OTP s'ouvre



6. Cliquer sur le lien « Paver » en dessous du caddy



7. La page d'édition des ordres de prélèvement s'ouvre, choisir le mode de paiement **prélèvement** pour les ordres de virement SYSTAC ou SYGMA.

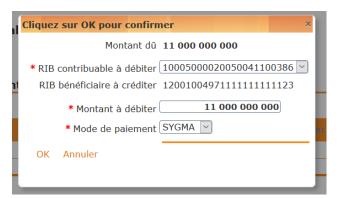
Bien vouloir sélectionner le canal de paiement



8. La table d'édition des ordres de prélèvement s'affiche.



- 9. Cliquer sur le lien PAIEMENT TOTAL 1en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû du titre d'imposition concerné ou sur le lien PAIEMENT PARTIEL 2en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû de chaque nature d'impôts que le contribuable décide de payer.
- 10. Editer les ordres de virement en fournissant les informations globales suivantes :
- ✓ Cas du choix « PAIEMENT TOTAL » :
 - a. RIB du contribuable à débiter
 - b. Montant à débiter
 - c. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA

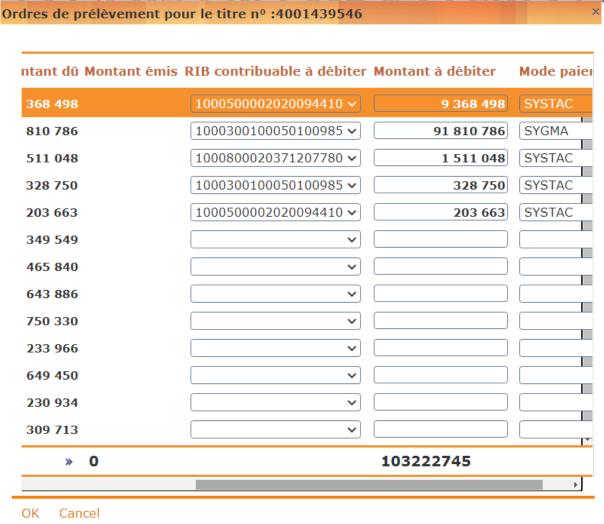


¹ Le lien paiement total d'un ordre de paiement en un ordre de virement dont le montant est total ou partiel sur le solde dû du titre d'imposition concerné.

² Le lien paiement partiel consiste en l'édition d'un ordre de paiement en des ordres de virement ventilés selon les natures d'impôts. Le contribuable peut payer le montant total ou partiel sur le solde dû de chaque nature d'impôts qu'il décide de payer.

✓ Cas du choix « PAIEMENT PARTIEL » :

- a. RIB du contribuable à débiter
- b. Montant à débiter
- c. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA



- 11. Puis cliquer sur OK
- 12. Le lien « **Payer** » s'affiche lorsqu'au moins un ordre de prélèvement a été édité pour ce titre d'imposition. Cliquer sur le lien « **Payer** »

13. L'ordre de paiement est édité et notifié par mail à l'utilisateur.



II. Après la télédéclaration dans Fiscalis

- 1. Ouvrir une session OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur les liens «**je paye**» des titres que vous souhaitez payer. Ils sont alors insérés dans le **caddy**.



4. Cliquer sur le bouton **payer** en-dessous du caddy



5. La fenêtre d'édition des ordres de prélèvement s'ouvre, choisir le mode de paiement **prélèvement** pour les ordres de virement SYSTAC ou SYGMA.

Bien vouloir sélectionner le canal de paiement



6. La table d'édition des ordres de prélèvement s'ouvre.



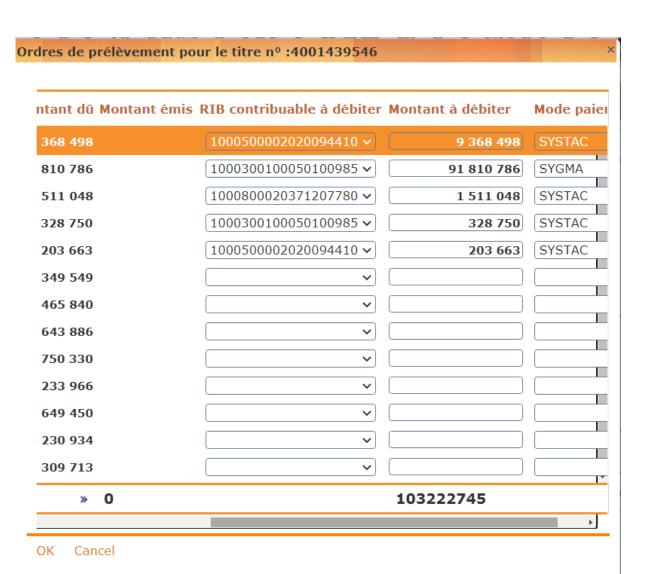
- 7. Cliquer sur le lien PAIEMENT TOTAL 3en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû du titre d'imposition concerné ou sur le lien PAIEMENT PARTIEL 4en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû de chaque nature d'impôts que le contribuable décide de payer.
- 8. Editer l'ordre de virement en indiquant notamment :
- ✓ En cas de « PAIEMENT TOTAL », renseigner champs suivants de la boîte de dialogue :
 - d. RIB du contribuable à débiter
 - e. Montant à débiter
 - f. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA



- ✓ En cas de « PAIEMENT PARTIEL », renseigner pour chaque nature d'impôt que l'on décide de payer, les champs suivants :
 - a. RIB du contribuable à débiter
 - b. Montant à débiter
 - c. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA

³ Le lien paiement total d'un ordre de paiement en un ordre de virement dont le montant est total ou partiel sur le solde dû du titre d'imposition concerné.

⁴ Le lien paiement partiel consiste en l'édition d'un ordre de paiement en des ordres de virement ventilés selon les natures d'impôts. Le contribuable peut payer le montant total ou partiel sur le solde dû de chaque nature d'impôts qu'il décide de payer.



- 9. Puis cliquer sur OK
- 10. Cliquer sur « Payer »
- 11. L'ordre de paiement édité est notifié par mail au contribuable.



B-MODE CORPORATE: Trois (03) droits de base ou habilitations sont nécessaires pour effectuer l'émission d'un ordre de paiement: PAYER_IMPOT, APPROUVER_PAYER_IMPOT et VALIDER_PAYER_IMPOT. Les ordres sont établis à travers les instructions de paiement.

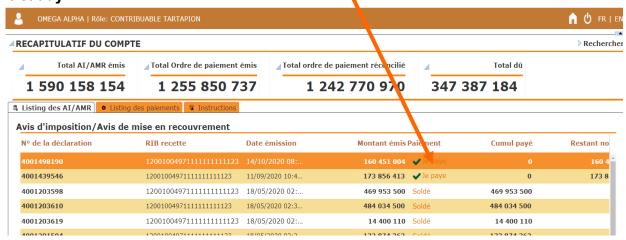
1) Edition d'une instruction de paiement⁵

Pour pouvoir éditer des ordres de paiement, le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base PAYER IMPOT. L'utilisateur doit procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur chaque lien «je paye » de chaque titre d'imposition que vous souhaitez payer. Les titres d'imposition sélectionnés sont insérés an fur et à mesure dans le caddy.



4. Cliquer sur le bouton **payer** en-dessous du caddy



⁵ L'instruction de paiement est le processus qui concourt à l'édition, l'approbation, la validation ou l'annulation d'un (des) ordre(s) de paiement.

L'instruction de paiement comprend les statuts suivants : enregistré, soumis pour approbation, approuvé, soumis pour validation, validé, annulé. Les actions à opérer sur une instruction sont outre sa création : supprimer, soumettre pour approbation, approuver, soumettre pour validation, valider et annuler.

5. La page d'édition des ordres de prélèvement s'ouvre, choisir le mode de paiement **prélèvement** pour les ordres de virement SYSTAC ou SYGMA.

Bien vouloir sélectionner le canal de paiement



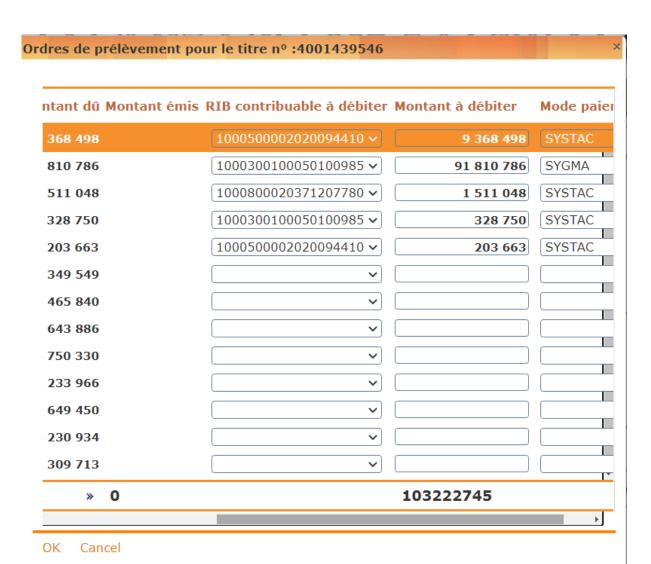
- 6. Cliquer sur le lien PAIEMENT TOTAL 6en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû du titre d'imposition concerné ou sur le lien PAIEMENT PARTIEL 7en cas de paiement partiel ou total sur le solde dû de chaque nature d'impôts que le contribuable décide de payer.
- 7. Editer l'ordre de virement en indiquant notamment :
- ✓ En cas de « PAIEMENT TOTAL », renseigner les champs suivants de la boîte de dialogue :
 - a. RIB du contribuable à débiter
 - b. Montant à débiter
 - c. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA



- ✓ En cas de « PAIEMENT PARTIEL », renseigner pour chaque nature d'impôt que l'on décide de payer, les champs suivants :
 - a. RIB du contribuable à débiter
 - b. Montant à débiter
 - c. Canal de paiement : SYSTAC ou SYGMA

⁶ Le lien paiement total d'un ordre de paiement en un ordre de virement dont le montant est total ou partiel sur le solde dû du titre d'imposition concerné.

⁷ Le lien paiement partiel consiste en l'édition d'un ordre de paiement en des ordres de virement ventilés selon les natures d'impôts. Le contribuable peut payer le montant total ou partiel sur le solde dû de chaque nature d'impôts qu'il décide de payer.



8. Cliquer sur OK



- 9. Cliquer sur Enregistrer
- 10. L'instruction de paiement et les ordres de paiement y associés sont édités. L'instruction de paiement passe au statut enregistré. Elle peut être consultée dans l'onglet instruction. Les actions sur cette instruction de paiement à ce stade sont : soumettre pour approbation et supprimer.



- 11. A la suite de l'édition de l'instruction de paiement, la plateforme OTP vous invite à la soumettre pour approbation. Pour cela, veuillez cliquer sur le lien « Soumettre pour approbation »
- 12. L'instruction de paiement passe alors au statut soumis pour approbation

2) Approbation⁸ d'une instruction de paiement

Pour pouvoir **approuver** une instruction de paiement, le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base « APPROUVER_PAYER_IMPOT ».

Pour approuver une instruction de paiement, veuillez procéder comme suit :

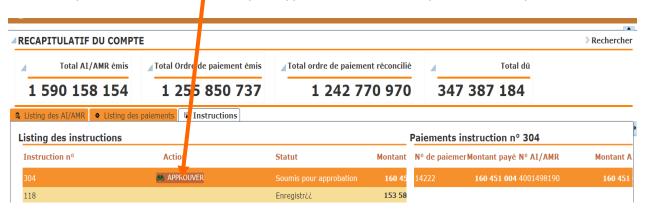
- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder à la table des instructions en instance.



- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse, veuillez-vous assurer qu'elle est au statut soumis pour approbation et que l'action **APPROUVER** est visible.
- 5. Cliquer sur le lien **APPROUVER** pour approuver l'instruction de paiement initiée précédemment



29

⁸ L'action d'approbation consiste pour le n+1 dans l'organisation du paiement à accepter ou à refuser les ordres de paiement de l'instruction en l'état. En cas d'acceptation, l'instruction est approuvée. En cas de refus, l'instruction passe au statut enregistré.

6. La page d'approbation s'ouvre, cliquer sur le bouton **Approuver** en cas d'acceptation des ordres de paiement tels qu'édités.



7. A la suite de l'approbation de l'instruction de paiement, la plateforme OTP vous invite à la soumettre pour validation. Pour cela, veuillez cliquer sur le lien « **Soumettre pour validation** »



8. L'instruction de paiement passe alors au statut soumis pour validation.

3) Validation⁹ d'une instruction de paiement

Pour pouvoir **valider** une instruction de paiement, le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base « VALIDER PAYER IMPOT ».

Pour ce faire procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instruction » pour accéder à la table des instructions en instance.

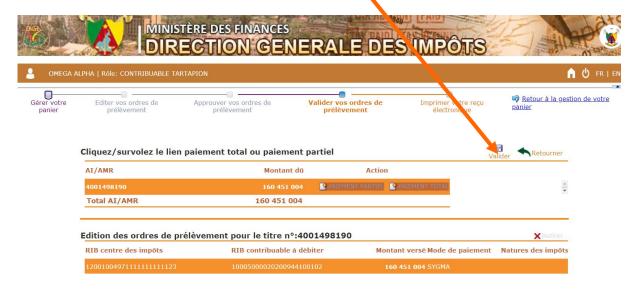


- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut soumis pour validation et que l'action **VALIDER** est visible.
- 5. Cliquer sur le lien VALIDER pour valider l'instruction de paiement approuvée précédemment.



⁹ L'action de validation consiste pour le n+2 dans l'organisation du paiement à accepter ou à refuser les ordres de paiement de l'instruction en l'état laquelle a été approuvée par len+1. En cas d'acceptation, l'instruction est validée, et les ordres de paiement passent au statut VALIDE. En cas de refus, l'instruction passe au statut approuvé.

6. La page de validation s'ouvre, cliquer sur le bouton **Valider** en cas d'acceptation des ordres de paiement tels qu'édités.



7. Un état des ordres de paiement est envoyé à l'adresse email de l'utilisateur qui a validé l'instruction de paiement. Les ordres de virement de cette instruction passent au statut VALIDE et sont en état d'être réceptionnés automatiquement par les banques concernées.



4) Annulation d'une instruction de paiement

Le contribuable qui le souhaite peut annuler une instruction de paiement validée à condition qu'aucun des ordres de virement y associés n'ait été réceptionné par la banque.

Pour pouvoir **annuler** une instruction de paiement, le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base « ANNULER PAYER IMPOT ». il doit procéder comment suit:

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder à la table des instructions en instance.



- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut validé et que l'action **ANNULER** est visible.
- 5. Cliquer sur le lien ANNULER pour annuler l'instruction de paiement validée précédemment



6. La page d'annulation s'ouvre, cliquer sur le lien **Annuler** en cas de confirmation de l'annulation de l'instruction de paiement validée.



5) Suppression d'une instruction de paiement

Le contribuable qui le souhaite, peut supprimer une instruction de paiement tant qu'elle n'est pas validée.

Cas de suppression d'une instruction de paiement au statut enregistré.

Le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base « PAYER_IMPOT ».

Pour supprimer une instruction de paiement au statut enregistré, veuillez procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

- 3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder à la table des instructions en instance.
- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut enregistré et que l'action **SUPPRIMER** est visible.
- 5. Cliquer sur le lien « SUPPRIMER »



Н

6. La page de suppression s'ouvre, cliquer sur le lien Enregistrer en cas de confirmation de la suppression de l'instruction de paiement.

Cas de suppression d'une instruction de paiement au statut soumis pour approbation

Pour supprimer une instruction de paiement au statut soumis pour approbation, veuillez procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements
- **PAIEMENTS**
- 3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder à la table des instructions en instance.
- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut soumis pour approbation et que l'action **APPROUVER** est visible.
- 5. Cliquer sur le lien APPROUVER



La page d'approbation s'ouvre, cliquer sur le lien Retourner MINISTÈRE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DE Gérer votre Retour à la gestion de votre Approuver vos ordres de Valider vos ordres de Editer vos ordres de panier prélèvement prélèvement prélèvement H Cliquez/survolez le lien paiement total ou paiement partiel AI/AMR Montant dû Action ÷ NT PARTIEL PAIEMENT Total AI/AMR 160 451 004

- 7. L'instruction de paiement passe au statut enregistré.
- 8. L'utilisateur dont le profil dispose du droit de base PAYER_IMPOT peut alors supprimer cette instruction de paiement en appliquant le mode opératoire du <u>cas de suppression d'une instruction de paiement au statut enregistré du paragraphe précedent</u>.

Cas de suppression d'une instruction de paiement au statut soumis pour validation.

Pour supprimer une instruction de paiement au statut soumis pour validation, veuillez procéder comme suit :

1. Se connecter à la plateforme OTP

PAIEMENTS

- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements
- 3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder au panier des instructions en instance.
- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut soumis pour validation et que l'action **VALIDER** est visible
- 5. Cliquer sur le lien VALIDER



6. La page de validation s'ouvre, cliquer sur le bouton Retourner.



- 7. L'instruction de paiement passe au statut soumis pour approbation.
- 8. L'utilisateur dont le profil dispose du droit de base APPROUVER_PAYER_IMPOT peut alors initier la suppression de cette instruction de paiement en appliquant le mode opératoire du <u>cas</u> <u>de suppression d'une instruction de paiement au statut soumis pour approbation</u> du paragraphe précédent.

Cas de suppression d'une instruction de paiement au statut approuvé

Pour supprimer une instruction de paiement au statut approuvé, veuillez procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

- 3. La page Paiements s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Instructions » pour accéder à la table des instructions en instance.
- 4. Sélectionner l'instruction qui vous intéresse. Veuillez-vous assurer qu'elle est au statut approuvé et que l'action **SOUMETTRE POUR VALIDATION** est visible
- 5. Cliquer sur le lien SOUMETTRE POUR VALIDATION



- 6. L'instruction de paiement passe au statut soumis pour validation.
- 7. L'utilisateur dont le profil dispose du droit de base VALIDER_PAYER_IMPOT peut alors initier la suppression de cette instruction de paiement en appliquant le mode opératoire du <u>cas de suppression d'une instruction de paiement au statut soumis pour validation du paragraphe précédent</u>.

CHAPITRE 5: CONSULTATION DES PAIEMENTS DU CONTRIBUABLE.

Ce chapitre répond à quelques questions d'usage qui reviennent toujours pour les contribuables qui ont effectué des paiements et qui souhaitent connaître la situation de ces paiements, la situation des titres d'imposition, ou télécharger les états des ordres de paiement ou les quittances.

Nous allons traiter des questions suivantes :

- 1. La situation récapitulative du contribuable dans le bureau des paiements
- 2. Comment retrouver un titre d'imposition, ou des titres d'imposition émis au cours d'une période ?
- 3. Comment retrouver un ordre de paiement et télécharger son état des ordres de paiement ?
- 4. Comment télécharger les quittances d'un ordre de paiement ?
- 5. Comment télécharger la quittance d'un ordre de virement

Pour effectuer ces consultations, le profil de l'utilisateur doit disposer du droit de base « PAYER IMPOT ».

I. Situation récapitulative d'un contribuable

Le bureau ou la page de paiements donne à date, à l'utilisateur connecté la situation récapitulative du contribuable auquel il appartient. Veuillez procéder comme suit :

- 1. Se connecter à la plateforme OTP
- 2. Dans la page d'accueil, cliquer sur le panneau Paiements

PAIEMENTS

3. La page Paiements s'ouvre, et en haut de cette, vous avez la rubrique RECAPITULATIF DU COMPTE avec les champs suivants.

Total AI/AMR émis Total Ordre de paiement émis Total ordre de paiement réconcilié Total dû 11 109 535 861 Total Ordre de paiement émis 109 535 861 Total ordre de paiement réconcilié 109 535 861 Listing des AI/AMR Listing des paiements

- a. Total Al/AMR émis : somme totale à date, des montants nominaux <u>des titres</u> <u>d'imposition et envoyés à la plateforme OTP</u>.
- b. Total Ordre de paiement émis : somme totale à date, des montants <u>des ordres de</u> paiement émis et non rejetés
- c. Total ordre de paiement réconcilié : somme totale à date, des montants <u>des ordres de virement effectivement réconciliés.</u>
- d. Total dû: Total Al/AMR Total ordre de paiement réconcilié.

En utilisation la fonction de recherche en haut à droit de la page des paiements, cette situation récapitulative peut être rapportée à :

Une période : enseigner les dates de début et de fin de période, et cliquer sur le bouton Rechercher.

▲ Recherche	r
Sélectionn	er 🔽
Période du	01/02/2021 au 24/02/2021
⋘ Reche	cher CActualiser

Un titre d'imposition : sélectionner TI dans la liste déroulante, renseigner le numéro du titre d'imposition et cliquer sur le bouton **Rechercher**.

▲ Rechercher	
Sélectionner TI	410175542
Période du Actualiser	au

➤ Un ordre de paiement : sélectionner NUMERO ORDRE DE PAIEMENT de la liste déroulante, renseigner le numéro de l'ordre de paiement et cliquer sur le bouton Rechercher.



II. Comment retrouver un titre d'imposition, ou des titres d'imposition émis au cours d'une période ?

Pour retrouver un titre d'imposition ou des titres d'imposition émis au cours d'une période, l'on fait usage de la fonction de recherche comme suit :

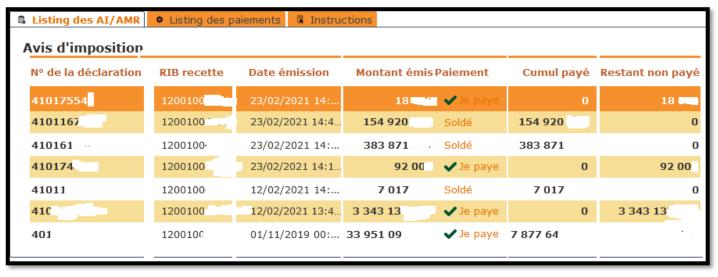
Une période : renseigner les dates de début et de fin de période, et cliquer sur le bouton Rechercher.

▲ kecherche	r		
Sélectionn	er 💮	•	
Période du	01/02/2021	au 24/02/2021	
⋘ Reche	cher C Actualiser		

Un titre d'imposition : sélectionner TI dans la liste déroulante, renseigner le numéro du titre d'imposition et cliquer sur le bouton **Rechercher**.



Le résultat de cette recherche est consulté dans l'onglet Listing des Al/AMR : les colonnes de la table Listing des Al/AMR renseignent respectivement sur :



- N° de la déclaration : numéro du titre d'imposition (avis d'imposition pou AI, avis de mise en recouvrement pour AMR)
- RIB recette: RIB du poste comptable de la recette du centre d'impôts concerné et porté sur le titre d'imposition. Pour un titre d'imposition portant le RIB de la DGE, ce sera le RIB du poste comptable de la DGE.
- Date émission : date à laquelle le titre d'imposition a été transmis à la plateforme OTP.
- Montant émis : montant nominal du titre d'imposition
- Paiement : lien actif « je paye » si le titre d'imposition n'est pas soldé et statut « Soldé » sinon.

- Cumul payé : montant total des paiements effectués et non rejetés sur le titre d'imposition concerné
- Restant non payé : solde dû qui est égal à Montant émis Cumul payé.

III. Comment retrouver un ordre de paiement et télécharger l'état des ordres de paiement ? Pour retrouver un ordre de paiement, l'on fait usage de la fonction de recherche de la page des paiements comme suit :

Sélectionner NUMERO ORDRE DE PAIEMENT de la liste déroulante, renseigner le numéro de l'ordre de paiement et cliquer sur le bouton **Rechercher**.

Rechercher		
Sélectionner N	IMEKO ORDRE DE PAIEMENT ▼ 19760	
Période du	au	
♣ Rechercher	C Actualiser	

Le résultat de cette recherche est consulté dans l'onglet Listing des paiements : les colonnes de la table Listing des paiements renseignent respectivement sur :



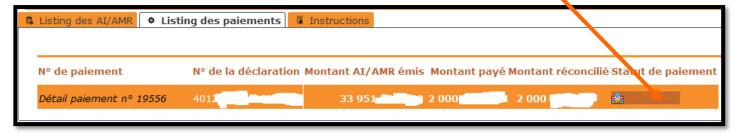
- N° de paiement : numéro de l'ordre paiement.
- **N°** de la déclaration : numéro du titre d'imposition (avis d'imposition pou AI, avis de mise en recouvrement pour AMR) objet de l'ordre de paiement.
- Montant Al.AMR émis : montant nominal du titre d'imposition
- Montant payé : montant de l'ordre de paiement
- Montant réconcilié: montant réconcilié correspond au total des ordres de virement de l'ordre de paiement qui ont effectivement crédité le compte unique du Trésor à la Banque Centrale.
- Date paiement : date à laquelle l'ordre de paiement a été émis par le contribuable.
- Statut de paiement : lien actif « EN COURS DE PAIEMENT » si aucun des ordres de virement de l'ordre de paiement n'est réconcilié, lien actif « QUITTANCE » sinon (c'est-à-dire au moins un ordre de virement de cet ordre de paiement a été réconcilié).

Pour télécharger l'état des ordres de paiement, après avoir sélectionné l'ordre de paiement dans la table Listing des paiements, cliquer sur le lien imprimer



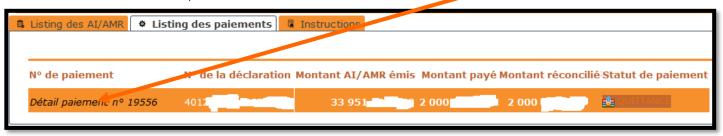
IV. Comment télécharger les quittances d'un ordre de paiement ?

Pour télécharger les quittances d'un ordre de paiement, après avoir sélectionné l'ordre de paiement dans la table Listing des paiements, cliquer sur le lien « QUITTANCE » de la colonne Statut de paiement s'il est visible :



V. Comment télécharger la quittance d'un ordre de virement

Pour télécharger la quittance d'un ordre de virement, après avoir sélectionné l'ordre de paiement dans la table Listing des paiements, cliquer sur le lien « Détail paiement n°... » de la colonne Statut de paiement s'il est visible :



La boîte de dialogue comprenant la table des ordres de virement de l'ordre de paiement s'ouvre :



Les colonnes de la table des ordres de prélèvements pour un ordre de paiement renseignent respectivement sur :

- RIB centre des impôts : RIB du poste comptable porté sur le titre d'imposition associé à l'ordre de paiement.
- RIB Contribuable : RIB du compte bancaire du contribuable devant être débité.
- Montant versé : montant de l'ordre de virement ou de prélèvement.
- Nature des impôts : Nature d'impôts concerné par le l'ordre de virement quand cela est précisé au moment de l'édition de l'ordre de virement.
- Statut de paiement : position de l'ordre de virement. Les différents statuts possibles sont :
 - VALIDE : l'ordre de virement est en état d'être exporté vers la banque,
 - RECEPTIONNE : la banque a réceptionné l'ordre de virement

- RECONCILIE: l'ordre de virement a été exécuté, le compte unique du Trésor a été crédité mais ni MESURE ni FISCALIS n'a renvoyé les détails de comptabilité pour l'édition de la guittance
- PAYE : l'ordre de virement a été exécuté, le compte unique du Trésor a été crédité, et les détails de comptabilité pour l'édition de la quittance sont disponibles dans la plateforme OTP
- REJETE : la banque a rejeté l'ordre de virement.
- ANNULE : le contribuable a annulé l'ordre de paiement ce qui emporte annulation de tous les ordres de virement y associés
- Quittance: le lien télécharger la quittance de l'ordre de virement. Il est actif si la quittance est disponible c'est-à-dire que le statut de paiement est RECONCILIE ou PAYE.

Cliquer sur le lien télécharger de la colonne « **Quittance** » pour télécharger la quittance de l'ordre de virement.

